

Délibération n° 76-26 du 7 Décembre 1976
portant approbation de la Décision Modificative n° 1 du budget de 1977

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 du budget 1977 de l'Agence.

En conséquence de cette décision modificative le budget est arrêté comme suit :

En recettes :

SECTION I	392 589 000 F	
SECTION II	81 758 000 F	
	<hr/>	
Total	474 347 000	474 347 000 F

En dépenses :

SECTION I		
A - Etudes et interventions	327 643 000 F	
B - Fonctionnement	28 669 000 F	
	<hr/>	
Total	356 312 000 F	
SECTION II		
A - Interventions	108 500 000 F	
B - Immobilisations	1 779 000 F	
	<hr/>	
Total	110 279 000	
Total des dépenses		466 591 000 F

L'équilibre entre les recettes et les dépenses du budget modifié est réalisé par une augmentation du fonds de roulement de 7 756 000 F.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration